



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 19 mars 2026

Procès-Verbal N° 33

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory.

PRESIDENT : DALMON André.

PRESENTS : COUFFIGNAL Francis, SILVESTRE Bernard, REYNES Roger.

ASSISTE : VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (alternant sportif).

La réunion est ouverte par le Président à 9h00

Nota : Les demandes de modification de date et d'heure doivent impérativement être saisies avec la réponse du club adverse sur Footclub avant le jeudi 9h de la semaine précédant la rencontre.

Avant toute demande de modification sur Footclub, il serait souhaitable que les clubs se contactent.

Toute demande effectuée hors délai, ne sera pas acceptée par la CDGCS (Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors) et la CDA (Commission Départementale de l'Arbitrage) sauf cas exceptionnel soumis aux deux commissions.

Article 17 du règlement des championnats alinéa a

Les demandes de modification émanant du club organisateur, pour un décalage horaire ou un changement de jour, dans les jours et les plages horaires règlementaires, effectuées au plus tard le jeudi, 21 jours avant la date de la rencontre, sont acceptées de plein droit sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.S.

Départementale 1 (VOLKSWAGEN)

- Le match **FC COMTAL 2 – BAS ROUERQUE 1** du samedi 28 mars 2026 à 19H00 se jouera sur le stade Christian Dumas à Sébazac.
- Le match **ONET LE CHATEAU 3 – FOOT SUD LOZERE 1** prévu initialement le samedi 28 mars 2026 à 19H00 se jouera le même jour à 20h15 sur le stade synthétique de Laroque (décision de la CDGCS en raison du match de N3 à 18h00 sur le même complexe).

Départementale 2 (Florian SALABERT)

- Le match **JS RANCE ROUGIER 1 – SAINT AFFRIQUE 2** prévu initialement le dimanche 29 mars 2026 à 15H00 se jouera le samedi 28 mars 2026 à 16h00 (Accepté par St Affrique).

- Le match **ASC MAHORAIS 1 – COSTECALDE LESTRADE 1** du dimanche 22 mars 2026 à 15H00 se jouera sur le complexe sportif du Trauc.
- Le match **SAINT AFFRIQUE 2 – MILLAU SO 2** du dimanche 22 mars 2026 à 15H00 se jouera sur le stade du Bourguet à Vabres l' Abbaye.

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur)

- Le match **CAPDENAC PORTUGAIS 1 – LE MONASTERE 2** prévu initialement le dimanche 5 avril 2026 à 15H00 se jouera le samedi 4 avril 2026 à 19h00 sur le stade Léo Lagrange (accepté par Le Monastère).
- Le match **FC COMTAL 3 – BAS ROUERGUE 2** du samedi 21 mars 2026 à 20h30 se jouera sur le stade synthétique de Sébazac.
- Le match **CAPDENAC PORTUGAIS 1 – OUEST AVEYRON FOOT 3** du dimanche 22 mars 2026 à 15h00 se jouera sur le stade des Berges du Lot à Capdenac.

Départementale 4 (U EXPRESS RIGNAC)

- Le match **ENT SALLES CURAN/CURAN 2 – LA SELVE RULLAC 1** du vendredi 20 mars 2026 à 21h00 se jouera sur le stade de Curan.
- Le match **TOURNEMIRE/ROQUEFORT 1 – HAUT LEVEZOU 1** prévu initialement le samedi 21 mars 2026 à 19h00 se jouera le même jour à 20h00 (entente entre les deux clubs).
- Le match **FOOT ROUERGUE 1 – US STE CROIX 1** prévu initialement le samedi 28 mars 2026 à 20h00 se jouera le même jour à 18h00 (accepté par Ste Croix).
- Le match **BADAROUX AS 2 – ST LAURENT/ LA CANOURGUE 2** prévu initialement le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 se jouera le même jour à 12h30 (accepté par St Laurent).

Départementale 5 (GAMM VERT)

- Le match **US PAYS ALZUREEN 3 – FOOT ROUERGUE 2** est maintenu au dimanche 22 mars 2026 à 15h00 (refus de Pays Alzuréen de jouer le vendredi soir).
- Le match **HAUT LEVEZOU 3 – AS AGUESSAC 3** non joué le 24 janvier 2026 se jouera le mercredi 25 mars 2026 à 20h00 sur le stade de Vezins (entente entre les deux clubs).
- Le match **JS RANCE ROUGIER 3 – AS BROQUIES 1** prévu initialement le dimanche 5 avril 2026 à 15h00 se jouera le vendredi 3 avril 2026 à 20h00 sur le stade de Belmont (accepté par Broquiès).
- Le match **JS RANCE ROUGIER 3 – AS AGUESSAC 3** prévu initialement le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 se jouera le samedi 28 mars 2026 à 16h00 sur le stade de Montlaur (accepté par Aguessac).
- Le match **AS FOISSAC 2 – COMBES ES 3** prévu initialement le samedi 21 mars 2026 à 19h30 se jouera le même jour à 21h00 (accepté par Combes).

FORFAITS

- Le match **AS FOISSAC 2 – FOOT ROUERGUE 2** du dimanche 15 mars 2026 à 15h00, Départementale 5 poule A, 1^{er} forfait de FOISSAC 2 : **Amende : 50€**
- Le match **LA TERRISSE 1 – ARGENCE VIADENE 2** du dimanche 1^{er} mars 2026 à 15h00, Départementale 5 poule E, 1^{er} forfait de ARGENCE VIADENE 2 : **Amende : 50€**

Homologation de la Décision de la Commission de Disciplines

Dossier discipline n°128 du 26 février 2026

Match N° 54215223 : ASC MAHORAIS 2 contre FIRMI 1 du 14 décembre 2025, championnat D5 GAMM VERT, poule B.

La CDGCS homologue la décision de la commission de Discipline : match perdu par pénalité (-1pt) aux deux équipes sur le score (0-0).

REPORT MATCHS DE CHAMPIONNAT

- Voir le site du district, en Départementale 5 tous les matchs non joués au 6 avril 2026 seront neutralisés.

La réunion est clôturée à 12heures

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL



Le Président,

A. DALMON

